



1974  2024
BADMINTON
Île-de-France

seine 
&marne
LE DÉPARTEMENT



Tournoi National
« Les Plumes Mêlées 2024 »
29 et 30 Juin 2024

-

RÈGLEMENT PARTICULIER



Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

GÉNÉRALITÉS

Article 1 - Le tournoi est autorisé sous le numéro « 22.LIFB.77/TI.F./0XX » et sous le nom « **Les Plumes Mêlées 2024** ». Il se déroule les **29 et 30 Juin 2024** à la Salle Polyvalente de l'ORANGERIE, Allée du Bois à CROISSY-BEAUBOURG, 7 terrains.

Article 2 - Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.

Article 3 - Tout participant doit être en règle avec la FFBaD. Il doit être en possession de sa licence compétition et d'une pièce d'identité.

Article 4 - Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle d'un juge-arbitre, Monsieur **GEFFROY Nicolas**, désigné par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un point des règlements cités aux articles 2 et 3.

SÉRIES ET TABLEAUX

Article 5 - Le tournoi « **Les Plumes Mêlées 2024** » est un tournoi ouvert à tous les licenciés FFBaD. Il est ouvert à la catégorie Sénior. Les jeunes minimes, cadets, juniors, et vétérans pourront s'inscrire. Les benjamins et poussins ne sont pas autorisés à s'inscrire. Tout mineur doit être accompagné d'un adulte.

Article 6 - Le tournoi est ouvert aux joueurs ayant les classements **D7, D8, D9, P10, P11, et P12** (date d'arrêt des classements faisant foi) dans les disciplines de simple hommes (SH), simple dames (SD), double hommes (DH), double dames (DD) et double mixte (DM).

Article 7 - Les tableaux de simple, de double et de mixte seront répartis par « Top », de Top 1 (meilleures cotes) à Top 3 ou 4 (moins bonnes cotes). Les joueurs seront affectés par le comité d'organisation au tableau adéquat en fonction de leur CPPH à la date du 31 Mai 2024 de manière à équilibrer le nombre de joueurs par tableau tout en assurant un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau.

Article 8 - Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits, le comité d'organisation, en concertation avec le juge-arbitre, se réserve le droit de réduire ou d'augmenter le nombre de tableaux mentionnés dans une ou plusieurs disciplines.

Article 9 - Les tableaux en poules suivies d'une phase finale à élimination directe seront priorisés. En cas d'inscriptions inférieures à 6, le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper un ou plusieurs tableaux ou séries, en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux ou séries. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 inscrits.

INSCRIPTIONS

Article 10 - **Le tournoi est ouvert à 2 tableaux maximum par joueur.**
La combinaison [simple + mixte] n'est pas autorisée.

Article 11 - **Les inscriptions se font uniquement par Badnet/eBad.** Aucune inscription par téléphone ou par voie postale ne sera prise en compte. Les inscriptions des paires de double ne seront prises en compte que si les 2 joueurs concernés ont confirmé leur inscription.

Article 12 - Les frais d'inscription s'élèvent à **18 € pour 1 tableau, 23 € pour 2 tableaux.** Ces frais incluent la participation fédérale de 2 € due pour chaque inscrit.

Article 13 - **Le règlement des frais d'inscriptions se fait uniquement via Badnet ou eBad** (le paiement par carte est assorti d'une commission bancaire, perçue par Badnet et acquise même en cas d'annulation de votre participation ou de non-participation quel que soit la raison). Un joueur n'ayant pas acquitté ses droits d'engagement ne sera pas autorisé à jouer.

Article 14 - **La date limite d'inscription est fixée au 31 Mai 2024. Les classements et CPPH seront arrêtés à cette date** (pour la confection et validation des tableaux). En double, la confection des tops sera fonction de la moyenne CPPH de la paire. En cas d'inscription en X dans un tableau de double, le joueur sera placé en liste d'attente en attendant la constitution de la paire. Le comité d'organisation constituera dans la mesure du possible une paire.

En DOUBLE et DOUBLE MIXTE : Les joueurs jouant ensemble devront avoir au maximum 2 classements d'écart (par exemple : une paire D7/D9 peut s'inscrire, mais une paire D7/P10 ne peut pas s'inscrire au tournoi).

Article 15 - La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**. Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée du paiement des frais d'engagement de chaque tableau. En double, la date d'inscription d'une paire complète est déterminée par la date du dernier joueur de la paire ayant payé les frais d'engagement du tableau.

Article 16 - **La date du tirage au sort est fixée au samedi 15 Juin 2024.** Le CPPH sera pris en compte à cette date pour la détermination des têtes de séries. Après cette date, tout forfait devra être justifié dans les délais auprès de la LIFB.

Article 17 - Toute évolution d'une paire de double ou de double mixte modifiera automatiquement la date d'inscription de la paire sauf en cas de force majeure (blessure, réquisition professionnelle...)

Article 18 - Les droits d'inscription seront remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort. Passé ce délai ils ne seront remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation d'employeur, etc.).

Article 19 - Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

FORFAITS

Article 20 - Tout joueur s'inscrivant au tournoi « **Les Plumes Mêlées 2024** » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

Article 21 - Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi devra en faire part par courriel à l'organisateur dans les plus brefs délais (tournoi.lesplumesmelees@gmail.com). Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur devra envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif devra également être envoyée ou présentée à l'organisateur.

Article 22 - Si l'un des joueurs d'une paire de doubles devient défaillant, son partenaire devra notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien :

- Le joueur pourra proposer de lui-même un remplaçant ;
- L'organisateur pourra, dans la mesure du possible, essayer de trouver/proposer un joueur pour compléter la paire.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Article 23 - Les tableaux de simple et de mixte se dérouleront entièrement le samedi, et les tableaux de double entièrement le dimanche.

Article 24 - Les convocations seront envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée dans Badnet, sauf dans le cas où le joueur a opté pour ne pas recevoir les convocations par email. Ce dernier devra alors consulter régulièrement son compte Badnet/eBad jusqu'à la veille du tournoi pour prendre connaissance de sa convocation. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la **dernière convocation envoyée**.

Article 25 - Les matchs pourront être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée (cf. Règlement Général des Compétitions). Attention, très important : seuls les horaires de convocations seront à prendre en compte (les horaires de matchs seront donnés uniquement à titre indicatif).

Article 26 - Tout joueur devra venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il sera convoqué. En cas de retard, le joueur devra contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

Article 27 - Tout joueur qui souhaiteront s'absenter temporairement du gymnase en cours de compétition devra en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

Article 28 - Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigé sur les terrains. Toute demande de dérogation devra se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

Article 29 - Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable. En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels de la compétition, en vente sur place, devront être utilisés (RSL Tournay 3).

Article 30 - Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant.

Article 31 - Les joueurs disposeront de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

Article 32 - Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

Article 33 - Seuls auront accès au plateau de jeu : les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, le juge-arbitre, les arbitres (ou faisant office), les conseillers d'équipe et le corps médical.

Article 34 - Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'annuler le tournoi dans les cas suivants :

- Le remplissage général du tournoi est inférieur à 150 joueurs inscrits,
- Indépendamment du nombre d'inscrits, un durcissement des contraintes sanitaires amène à réduire la capacité d'accueil ou les conditions de jeu.

DOPAGE, MÉDICAMENTS

Article 35 - Toute personne qui sera en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

VOL ET PERTE

Article 36 - Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

DROIT À L'IMAGE

Article 37 - Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi.

ADOPTION DU RÈGLEMENT

Article 38 - La participation au tournoi « **Les Plumes Mêlées 2024** » implique l'acceptation du présent règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

L'organisation du tournoi se déroulera conformément aux directives sanitaires et gouvernementales qui seront en vigueur aux dates du tournoi. Ces directives ou ces instructions spéciales peuvent concerner : les conditions d'accès au gymnase, le nombre de personnes présentes dans l'enceinte du gymnase, la présence d'accompagnateurs ou de public, l'application de règles sanitaires particulières ou de conditions de jeu spécifiques... (liste non exhaustive)



SOLIDARITÉ :

- Collecte de matériel usagé au profit de Solibad.
- Réversion de 1€ par inscription au profit de Solibad.
- Le club de Noisiel est signataire de la charte d'engagement Solibad.